

UTILISATION DES
DONNÉES DU DATA
WAREHOUSE

Divulgation systématique

Du côté de l'exigence et des politiques ITIE

7.2 Accessibilité des données et données ouvertes

Les pays mettant en œuvre l'ITIE devront s'assurer que les divulgations ITIE seront accessibles au public. Le groupe multipartite devra :

- Convenir d'une politique prônant clairement l'ouverture des données [...]
- Rendre les données disponibles, selon un format « données ouvertes » en ligne et le faire savoir.
- Le groupe multipartite est encouragé à rendre les divulgations de l'ITIE et les informations systématiquement publiées

Avantages de la divulgation systématique

- Permet de fournir aux citoyens et aux parties prenantes des informations accessibles et à jour sur le secteur.
- Le rapportage ITIE devient plus simple et rentable
- Permet aux parties prenantes de déplacer leur attention de la collecte de données vers leur utilisation, leur analyse et leur débat.
- Pour les entreprises, la divulgation des données à la source contribue à renforcer la confiance en améliorant leur licence sociale d'exploitation en déterminant des attentes avec les communautés et les citoyens et en favorisant des conditions de concurrence équitables pour les entreprises.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

PREMIER MINISTRE

Visa : D.G.L.T.E.J.O

Décret n° 2019-141 / PM portant divulgation systématique des données relatives aux industries extractives

LE PREMIER MINISTRE ;

Sur rapport du Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines ;

- ❖ Vu la Constitution du 20 juillet 1991 révisée en 2006, 2012 et 2017 ;
- ❖ Vu la loi n° 2017- 020 du 22 juillet 2017, sur la protection des données à caractère personnel ;
- ❖ Vu la loi n° 2016- 006 du 20 janvier 2016, portant loi d'orientation de la société de l'information ;
- ❖ Vu la loi n° 2016 - 007 du 20 janvier 2016, relative à la cybercriminalité ;
- ❖ Vu la loi n° 2018-022 du 12 juin 2018, relative aux transactions électroniques ;
- ❖ Vu le décret n° 157-2007 du 06 septembre 2007, relative au Conseil des Ministres, aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ Vu le décret n° 292-2018 du 29 octobre 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
- ❖ Vu le décret n° 296-2018 du 30 octobre 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- ❖ Vu le décret n° 075-93 du 6 juin 1993, fixant les conditions d'organisation des Administrations Centrales et définissant les modalités de gestion et de suivi des structures administratives ;
- ❖ Vu le décret n° 199-2013 du 13 novembre 2013, modifié par le décret n° 23-2015 du 27 janvier 2015, et le décret n° 085-2015 du 4 mars 2015, fixant les attributions du Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines et l'Organisation de l'Administration centrale de son Département ;
- ❖ Vu le décret n° 2018-135 du 27 septembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité National ITIE.

Le Conseil des Ministres entendu, le 20 juin 2019.

DECRETE :

Cadre Légal

- Décret n° 2019-141/ PM portant divulgation systématique des données relatives aux industries extractives
- Fait de la divulgation systématique le système de déclaration par défaut
- Définit les « données ouvertes » et « l'intégration »
- Précise les obligations de divulgation à la source

Intégration des données ITIE



Cadre Technique

Objectifs du Data Warehouse :

- Centraliser les données
- Pallier l'absence de plateforme de certaines entités déclarantes
- Rendre à terme l'ITIE plus efficace et moins coûteuse en réduisant les coûts de la collecte des données

Utilisation des données du data warehouse

Identification des publics cibles

- Les parlementaires (exp : groupe des parlementaires pour la gestion des ressources minières et gazières)
- Les organisations de la sociétés civiles (exp : l'association publiez ce que vous payez – PCQVP)
- Organisations universitaires (club des étudiants économistes mauritaniens, syndicats, entres autres)
- Autres organisations (Young Mining Council)
- Les entreprises et les médias

Choix d'une thématique et les analyses à faire

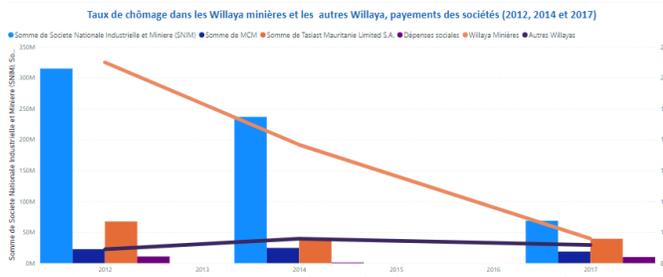
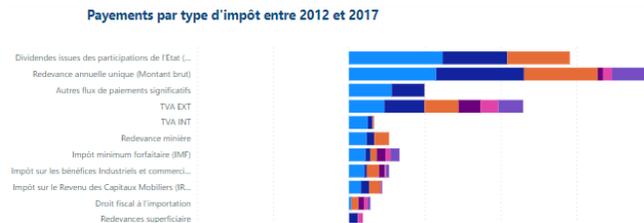
- Des analyses sur la base des données disponibles sur le Data Warehouse et des données économiques fournies par l'agence nationale la statistique et de l'analyse démographique :
 - Analyse de la dépendance de l'économie mauritanienne au secteur extractif : part dans le PIB, part dans les exportations et les recettes budgétaires
 - Analyse des paiements sociaux des entreprises minières, avec les taux de chômage dans les villes minières
 - Analyses des revenus par flux
 - Analyse de l'emploi, par entreprise et par sexe

UTILISATION DES DONNÉES DU DATA WAREHOUSE

Ateliers de restitution des analyses et synthèses

Les analyses réalisées font l'objet d'une restitution avec le public cible lors d'un atelier organisé par le CN-ITIE, avec une présentation détaillée du Data-Warehouse et son fonctionnement.

Exemples d'analyse :



Exportations minières entre 2017 et 2021



En moyenne, sur la période 2017-2021, le secteur extractif à contribuer à hauteur de 64,16% aux exportations de la Mauritanie

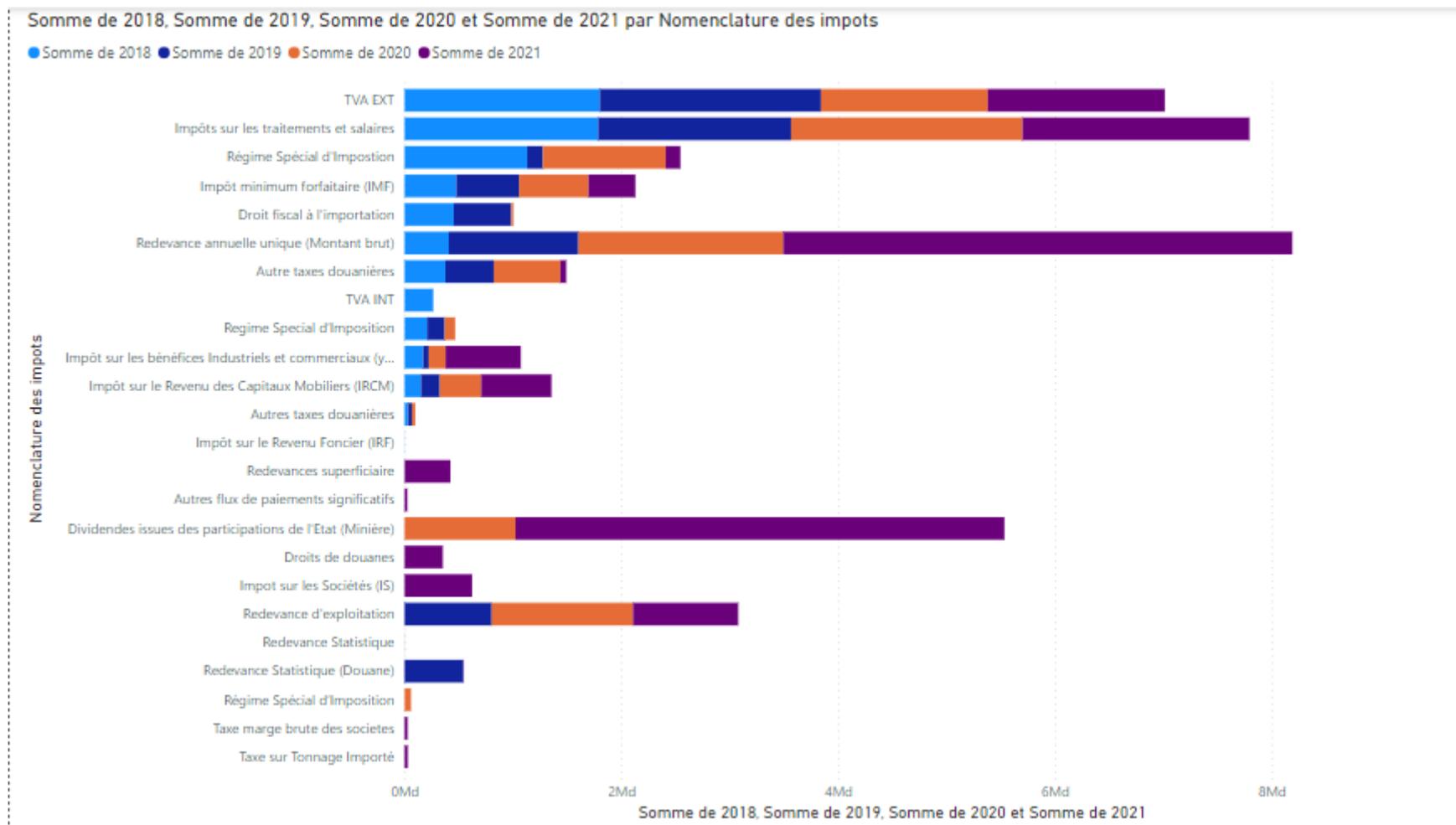
Articles journalistiques et promotion du DW sur les RS

À l'issu des ateliers et la restitution des analyses, les publics cibles peuvent servir de relai pour promouvoir divulgation systématique et l'outil Data Warehouse, à travers des articles journalistiques et sur les réseaux sociaux, ainsi que dans le cadre d'ateliers qu'ils organisent.

Exemples :



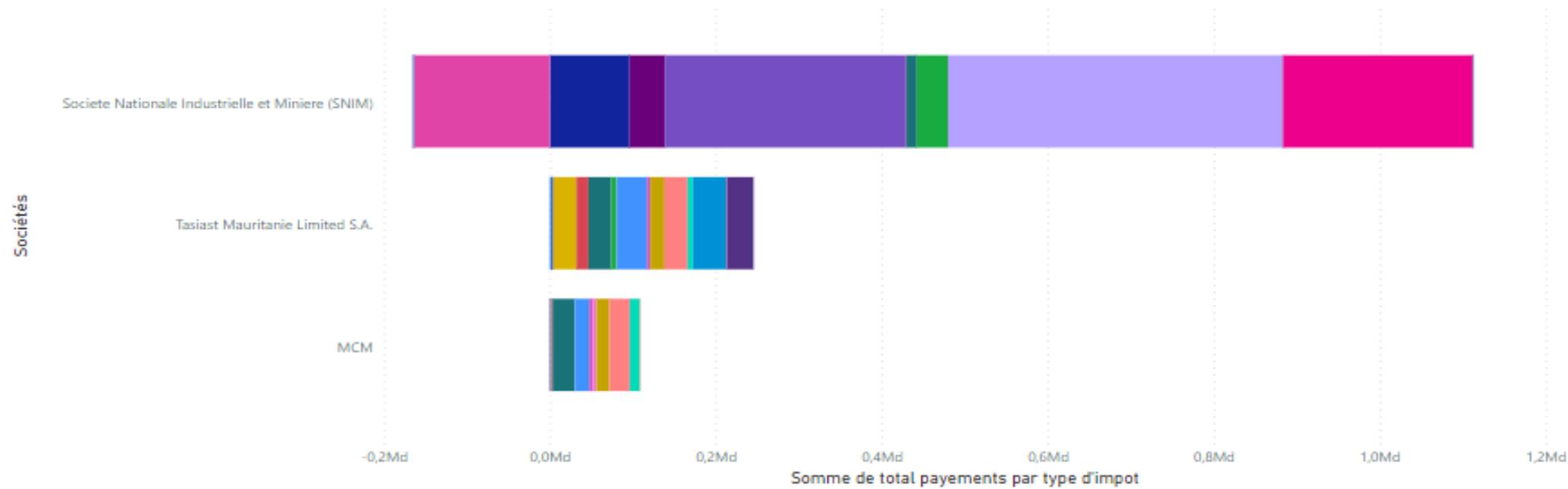
Analyses actualisées



Analyses actualisées

Somme de total paiements par type d'impôt par Sociétés et Nomenclature des impots

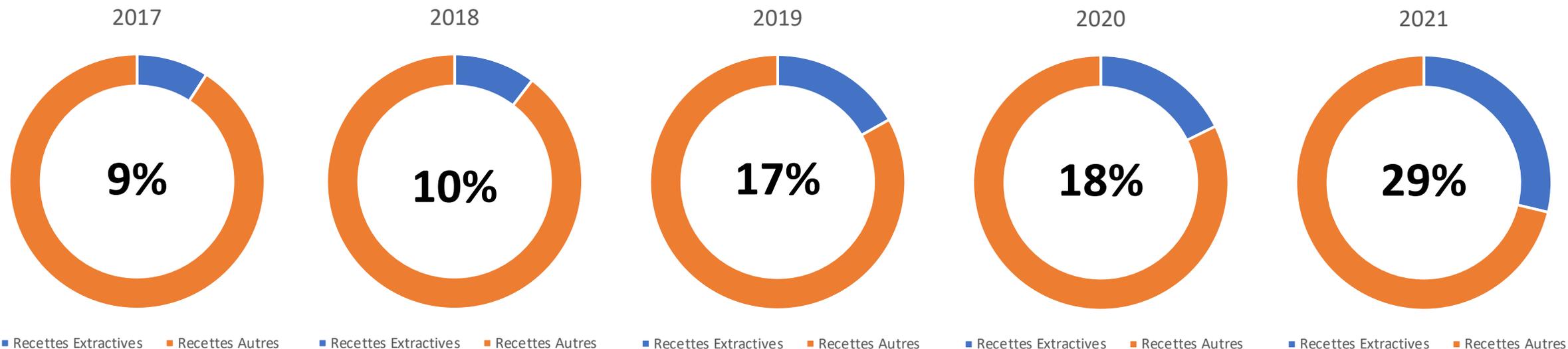
Nomenclature des impots ● Autre ta... ● Autres fl... ● Autres t... ● Contrib... ● Crédit d... ● Dividen... ● Droit fis... ● Impôt G... ● Impôt ... ● Impôt s... ● Impôt s... ● Impôt s... ● Paiemen... ● Pénalités





Analyses actualisées

CONTRIBUTION DU SECTEUR EXTRACTIF AUX RECETTES DE LA MAURITANIE ENTRE 2017 ET 2021



En moyenne, sur la période 2017-2021, le secteur extractif à contribuer à hauteur de 16,6% aux recettes publiques de la Mauritanie

